

Établissement Public Expérimental

Point d'étape – Novembre 2023 – CA 12/12/2023

L'article 1 de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche définit l'Établissement Public Expérimental (EPE).

« A titre expérimental, jusqu'au terme de la période définie au II de l'article 52 de la loi du 10 août 2018 susvisée, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Cet établissement expérimente de **nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement** dans les conditions prévues au présent chapitre, afin de réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche défini par les établissements qu'il regroupe, dans le respect des **objectifs et missions** de l'enseignement supérieur mentionnés aux chapitres Ier et III du titre II du livre Ier du code de l'éducation.

Les établissements regroupés dans l'établissement public expérimental peuvent **conserver leur personnalité morale**. Ils sont dénommés « établissements-composantes » de l'établissement public expérimental.

I. État des lieux des EPE

Après les ComUE et les PRES, l'ordonnance de 2018 permet une nouvelle expérimentation de regroupement d'établissements de l'enseignement supérieur. Séduit par la souplesse de fonctionnement, il existait déjà 16 EPE identifiés en 2023.

L'ordonnance arrivant à son terme, aucun nouvel EPE ne pourra être créé après le **1er janvier 2025**. Afin de réguler l'engouement des universités pour ce dispositif, la ministre de l'ESR est intervenue à plusieurs reprises pour clarifier les objectifs et le positionnement des EPE. Elle a averti les présidents d'université que les EPE sont "**un outil intégratif**". Le MESR a la volonté de "réguler l'ensemble du dispositif, en posant des règles simples afin de dessiner un paysage de l'ESR ayant des caractéristiques fortes, compréhensibles et lisibles". C'est ainsi que "les EPE doivent être créés pour répondre à des **objectifs précis d'intégration, de valorisation de projets de formation, de recherche et d'innovation, de renforcement de la structuration des sites** ou encore **d'évolution des statuts, en particulier sur la gouvernance**".

Les différentes possibilités de regroupement des établissements d'enseignement supérieur ont redessiné le paysage de l'ESR.

▪ **Établissements créés entre 2009 et 2013 (avant la loi Fioraso)**

- Université de Strasbourg (01/2009) : trois universités et quatre écoles internes (Idex).
- Institut Polytechnique de Bordeaux (03/2009) : six écoles internes et externes (participe à l'Idex Bordeaux).
- Université de Lorraine (01/2012) : trois universités de Nancy et Metz et INPL, le collégium INP Lorraine regroupe désormais 11 écoles (I-site).
- Aix-Marseille Université (01/2012) : quatre universités et Polytech Marseille (Idex).

- Institut Mines Télécom (01/2012) : écoles d'ingénieurs sous tutelle des ministères techniques.
- Aujourd'hui, le Haut conseil s'est prononcé sur la **sortie d'expérimentation de trois EPE** :
 - PSL, dont la pérennisation en grand établissement a été actée au 1er janvier 2023 ;
 - CY Cergy Paris université, qui vise une sortie du statut d'EPE au 1er septembre 2023 ;
 - L'université Côte d'Azur, qui devait initialement sortir de l'expérimentation début 2024, mais a repoussé ce projet pour le courant de la même année ;
 - L'université Grenoble Alpes, pour une sortie au 1er janvier 2024.

Par ailleurs, l'EPE Paris-Panthéon-Assas envisage de sortir de l'expérimentation en 2024.

D'autres EPE sont en cours ou en projet (Université de Bretagne Occidentale, Université de Nîmes, Université de Montpellier).

Les EPE répondent à trois grands types selon leur base de construction :

- *Au moins deux universités concernées*, ce qui représente quatre cas : Université de Paris, Université Grenoble Alpes, Université Clermont-Auvergne et Université Paris-Saclay.
- *Une seule université concernée* : quatre cas également. Il s'agit d'Université Côte d'Azur, d'Université Polytechnique Hauts de France, de CY Cergy Paris Université, et de Gustave Eiffel qui inclut aussi un EPST et invente une situation statutaire spéciale « d'école membre » pour deux écoles d'ingénieurs (Esiee, ENSG Géomatique).
- *Pas d'université impliquée*, mais des écoles et d'autres établissements : trois cas (IP Paris, Institut national d'agronomie et PSL). PSL est un « cas emblématique, dont on a dit qu'il a beaucoup inspiré l'ordonnance en tant que point d'application. Cette construction a toutes les apparences d'une confédération étroite d'institutions, puisqu'elle va être la seule à n'être constituée que d'établissements composantes ».

Après une évaluation par le HCERES, les EPE pourront prendre le statut de grand établissement et conserver leurs établissements-composantes.

Néanmoins, ce type de regroupement ne convient pas à tous les territoires et structuration de site. Ainsi, plusieurs recompositions de ComUE en ComUE expérimentales ont vu le jour :

- Toulouse, l'UFTMP a laissé place à une ComUE expérimentale depuis le 1er janvier 2023, l'université de Toulouse.
- Centre Val-de-Loire, les universités de Tours et d'Orléans et l'Insa se sont engagés dès 2019 dans un projet de Convention de Coopération Territoriale (CCT), en passe d'aboutir.
- Lyon, la Comue université de Lyon devrait prochainement devenir une Comue expérimentale, le vote des statuts en CA étant prévu le 11 juillet, avec un débat entre les établissements, notamment sur son nom.
- Nouvelle-Aquitaine, l'université de Limoges a quant à elle renoncé à créer une convention de coordination territoriale à l'échelle de l'ex-Limousin et devrait finalement rejoindre fin 2023 la CCT Nouvelle-Aquitaine qui réunit Pau, Bordeaux et La Rochelle.

II. Positionnement de l'Université de Toulon dans l'ESR

À la rentrée 2022, plus de 2 935 000 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM, soit une baisse de 1,5 % par rapport à l'an dernier¹. Entre 2021 et 2022, les inscriptions dans l'enseignement supérieur public ont diminué de 3,1 % dans les établissements publics.

La région Provence Alpes Côte d'Azur compte 4 universités depuis janvier 2012 (suite au regroupement des trois universités d'Aix-Marseille en une seule) ; 167 000 étudiants sont accueillis sur une quarantaine de sites universitaires et d'enseignement supérieur. La recherche publique compte environ 17000 personnes dont plus de 8000 chercheurs. Les pôles d'Aix-Marseille (58% des effectifs) et de Nice (26 %) se détachent du paysage².

Concernant plus spécifiquement l'académie de Nice, elle comprend deux départements (les Alpes Maritimes et le Var), 3 bassins de formation et compte plus de 2 millions d'habitants. L'académie de Nice compte plus de 60 000 étudiants, principalement regroupés à Nice, Sophia Antipolis, Toulon. 40000 sont inscrits à l'Université, 2600 en classes préparatoire aux grandes écoles, 6484 dans les formations STS, 835 en écoles d'ingénieurs, 5611 en écoles de commerce vente et gestion, 5888 autres domaines.

L'Université de Toulon accueille entre 10 000 et 11000 étudiants, ce qui représente 6% des étudiants de la région PACA et 17% de l'académie de Nice.

Élément de contexte

L'Université de Toulon a été évaluée par le Haut conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en 2022-2023. Les principales conclusions du rapport identifient une université bien implantée dans son territoire qui a consolidé sa signature appuyée sur l'axe des Sciences de la mer et Sociétés méditerranéennes, avec le soutien des partenaires locaux. Si ses forces sont bien mises en évidence, les faiblesses et les points de vigilance formulés appellent de nouvelles stratégies au service d'un développement ambitieux.

Le rapport HCERES a mis en évidence des faiblesses appelant une vigilance particulière au niveau des ressources humaines : absence de GPEC pour les personnels Biats, vieillissement de la pyramide des âges, non-remplacement des départs à la retraite. Le HCERES a constaté un dialogue social dégradé. Au niveau de la signature de l'établissement, le besoin de définir une stratégie permettant de donner de la visibilité à son axe identitaire au niveau national a été signalé. Il a été fortement recommandé d'organiser une politique permettant d'internationaliser les activités en recherche et formation.

Il s'agit principalement pour le projet d'établissement de porter politiquement la construction et la mise en œuvre de la stratégie de formation et d'augmenter la visibilité des unités de recherche à l'échelle européenne et internationale. La restructuration des services d'appui et de soutien est une des conditions *sine qua none* pour réussir ces évolutions.

III. Instruction du dossier par le GT EPE

¹ SIES-MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

² Bulletin MESR 2019 – L'enseignement supérieur en région PACA.

Le groupe de travail (GT EPE) est composé de 6 enseignants chercheurs, 3 hommes et 3 femmes. Il a été constitué en fonction des compétences et des expériences de chacun. Il respecte la parité femme-homme et est représentatif des domaines scientifiques constituant de l'université.

Le GT s'est réuni tous les lundis de 17h à 19h sur la période allant du 9 octobre au 9 décembre. Il s'est appuyé sur les outils suivants : les statuts des 16 établissements publics expérimentaux existant, une revue de presse, les données du système d'information décisionnel de l'université, des documents stratégiques de l'université (HCERES, bilan social) et des articles de la littérature grise.

A partir de l'analyse des éléments de contexte, de la cartographie de l'université et des acteurs ESR du territoire, le GT EPE proposera les différents scénarios possibles de développement de l'université.

GT EPE :

A large black rectangular redaction box covers the majority of the page content below the 'GT EPE :' label.